

[alternatives-economiques.fr](https://www.alternatives-economiques.fr)

## **Aide alimentaire : Les pauvres ne doivent plus être « la poubelle de la grande distribution »**

*Chloé Rabs*

11–15 minutes

---

Malgré les efforts des associations, l'aide alimentaire ne permet pas aux précaires d'accéder à une alimentation saine et durable. Les acteurs appellent à repenser le système, du champ à l'assiette.

Les files d'attente devant les distributions alimentaires, les étudiants qui y recourent massivement, les témoignages de ceux qui ne peuvent plus manger trois repas par jour... Pendant le confinement, l'insécurité alimentaire nous a sauté à la gorge...

Les files d'attente devant les distributions alimentaires, les étudiants qui y recourent massivement, les témoignages de ceux qui ne peuvent plus manger trois repas par jour... Pendant le confinement, l'insécurité alimentaire nous a sauté à la gorge. Après la crise sanitaire, la crise économique et l'inflation sont venues exacerber une réalité qui n'est pas nouvelle.

En France, de 5,5 à 8 millions de personnes sont en situation de précarité alimentaire. Cela représente 8 à 11 % de la population qui a des difficultés pour s'alimenter. Ces chiffres insoutenables sont connus. Pour cause, cette situation dure et s'aggrave depuis des années. [Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales \(Igas\) de 2019](#) indique que le nombre de personnes ayant eu recours à l'aide alimentaire entre 2008 et 2018 a presque doublé (de 2,8 à 5,5 millions).

En réponse à la faim, l'aide alimentaire existe depuis des siècles mais elle s'est structurée comme nous la connaissons aujourd'hui vers les années 1980. La crise économique de la fin des années 1970 avait précipité un grand nombre de Français dans la pauvreté. C'est à cette époque que sont fondés la Banque Alimentaire (1984) et les Restos du Cœur (1985), les deux grandes associations de l'aide alimentaire. Elles ne cesseront de distribuer chaque année plus de repas.

Depuis, ces dispositifs qui devaient répondre à l'urgence se sont pérennisés et institutionnalisés.

« Loin de l'idée prégnante dans l'imaginaire collectif d'une solution de derniers recours pour des populations très marginalisées, l'aide alimentaire constitue aujourd'hui un circuit d'approvisionnement parallèle au marché classique, et pérenne pour des millions de personnes », écrit Benjamin Sèze dans son livre *Quand bien manger devient un luxe* (Les Editions de l'Atelier, 2023).

L'aide alimentaire repose essentiellement sur la collecte des excédents de l'industrie agro-alimentaire. Ce système est lié à l'objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est un choix politique assumé, encadré par plusieurs lois dont la loi Garot de 2016 qui oblige les grands supermarchés à donner leurs invendus à une association caritative au lieu de les jeter.

Les grandes surfaces apprécient, car cela leur permet de faire des économies. La démarche ne résulte pas de leur bonté de cœur, mais d'un intérêt économique : les dons alimentaires sont défiscalisés à 60 % [au titre de l'article 238 bis du code général des impôts](#). La réduction d'impôt est égale à 60 % de la valeur du don déterminée, jusqu'à 20 000 euros ou 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel, s'il est supérieur. Le don contribue également à réduire le coût du traitement des déchets.

La démarche ne résulte pas de la bonté de cœur des grandes surfaces : les dons alimentaires sont défiscalisés à 60 % et ils contribuent à réduire le coût du traitement des déchets

Mais ce système pose question du côté des bénéficiaires, qui récupèrent des aliments souvent de mauvaise qualité, qu'ils ne choisissent pas et qui ne correspondent pas toujours à leurs besoins. « *Les pauvres sont les poubelles de la grande distribution et de ce qu'on n'a pas voulu consommer* », résume Boris Tavernier, délégué général de l'association Vrac, qui œuvre pour rendre accessible une alimentation durable et de qualité dans les quartiers populaires.

Bénédicte Bonzi, docteure en anthropologie sociale et chercheuse associée à l'EHESS, a mené une enquête de terrain auprès des Restos du Cœur et de ses bénéficiaires.

« *Mon travail de recherche permet d'affirmer que l'aide alimentaire est plutôt très bien pensée par les bénévoles. Sans cela, il n'y aura pas de survie pour beaucoup de gens. Mais les solutions qui sont proposées sont celles qui fonctionnent dans un système où l'on décide que tout le monde ne peut pas s'en sortir* », déroule-t-elle.

En mangeant de la nourriture de mauvaise qualité, qu'elle vienne de distributions ou qu'elle ait été achetée directement sur les rayonnages *discount*, les pauvres le paient de leur santé. Ainsi, les personnes accueillies par les Banques Alimentaires sont 16 % à être atteintes de diabète, contre 5 % dans la population générale. L'ONG note également dans son rapport une plus forte prévalence des maladies cardio-vasculaires, du surpoids et de l'obésité. Bien conscientes du problème, les associations tentent au mieux d'équilibrer les paniers, de proposer plus de fruits et légumes frais et moins de produits transformés.

## **Épiceries solidaires**

Depuis quelques années, la prise de conscience des limites de l'aide alimentaire se propage. Des initiatives variées ont essaimé sur le territoire, pour tenter de répondre autrement à la précarité alimentaire. C'est par exemple le cas des épiceries sociales et solidaires. La France en compterait environ 1 000 sur son territoire.

Le principe : une boutique qui propose des produits comme une

supérette et dont les bénéficiaires ne paient qu'une petite part du prix réel. Par exemple, dans celle de Villejuif (Val-de-Marne), les clients paient 10 % du prix. Ainsi, le litre de lait coûte 10 centimes et un sachet de pâtes ou de riz est à 30 centimes. L'initiative est financée pour près de moitié par le département et la municipalité.

Cette épicerie sociale et solidaire, installée au rez-de-chaussée d'une barre d'immeubles vieillissants, peints en gris et jaune, a ouvert en mai 2019 sous l'impulsion de l'association Villejuifois solidaires. Elle a accueilli 170 familles en 2022, en hausse de 50 % par rapport à l'année 2020.

*« L'idée était de venir en aide aux habitants de la commune en faisant autre chose que les Restos du Cœur et le Secours populaire qui étaient déjà installés ici, raconte Nicole, bénévole de 69 ans. C'est un système plus digne pour les personnes, dans la mesure où elles participent à la hauteur de leurs moyens. »*

La possibilité de choisir les produits, contrairement aux distributions de colis, est également au cœur du projet des épiceries sociales et solidaires. Ce sont les services sociaux qui repèrent les dossiers des personnes et les envoient à la commission d'accès, qui se tient une fois par mois.

Pour être admis, il faut habiter la ville, être en situation régulière sur le territoire français et avoir un reste à vivre par jour et par personne de 8 euros maximum. Cela correspond au montant disponible après le paiement du loyer et de toutes les dépenses incompressibles.

Les personnes retenues ont ensuite un accès à l'épicerie pendant trois mois, renouvelable une fois après un nouveau passage devant un.e travailleur.se social.e. *« Le but c'est d'avoir un projet, que cette aide ponctuelle les aide à réaliser quelque chose »*, poursuit Nicole. La retraitée indique que la majorité des bénéficiaires sont en attente de prestations de la CAF ou de la CNAV, et se retrouvent en rupture dans le paiement de leurs factures. *« On va les aider à payer leurs loyers de retard, par exemple »*, ajoute-t-elle.

L'association fait parfois des exceptions. Comme pour ce vieux monsieur, atteint d'un cancer en fin de vie, qui a dépassé sa période de six mois, « *mais on le garde aussi longtemps qu'il le faudra* », chuchote Nicole.

Sur les étagères de l'épicerie sont proposés tous les produits d'une supérette classique : des conserves, des produits frais, des produits ménagers, d'hygiène ainsi que des fruits et légumes. Ces derniers viennent majoritairement de l'AMAP locale et sont parfois inconnus des clients. « *On essaie de leur suggérer des recettes et souvent ils reviennent en disant que c'était super bon !* », se réjouit Elisabeth, une autre bénévole.

Ainsi l'autre but de l'association Villejuifois Solidaires est de tisser du lien social. C'est dans ce sens qu'elle organise des ateliers variés : fabrication de produits ménagers, club de lecture, spectacles de magie, etc.

« *Toutes les structures d'assistance sont importantes et apportent des choses différentes. Quand une personne va en distribution, elle n'a pas les moyens d'aller en épicerie ; de passer de l'une à l'autre, c'est une façon de monter une marche. Les petits effectifs dans les épiceries permettent d'autres formes d'accompagnement et c'est utile pour restaurer la confiance en soi* », analyse la chercheuse Bénédicte Bonzi.

Ce système comporte tout de même des limites. En premier lieu, on peut évidemment déplorer que la France se repose sur des associations pour nourrir environ 10 % de sa population. La démarche peut être violente pour les bénéficiaires. Malgré les efforts déployés pour faire ressembler l'épicerie sociale et solidaire à une supérette de quartier, « *certaines personnes nous le disent, elles ont un peu honte de venir ici* », regrette Elise Le Dieu de Ville, salariée de l'association villejuifoise.

Les épiceries solidaires peinent de plus en plus à se procurer un certain nombre de denrées, comme la viande et les produits frais  
Ensuite, d'un point de vue pratique, les épiceries peinent de plus en

plus à se procurer un certain nombre de denrées, comme la viande et les produits frais. « *Les supermarchés ne donnent presque plus* », soupire Nicole. Plusieurs lois de lutte contre le gaspillage alimentaire facilitent en effet la vente des aliments jusqu'à la péremption, ce qui fait autant de produits en moins donnés aux associations. L'épicerie de Villejuif a aussi renoncé à se procurer certains aliments comme le beurre, malgré la demande, faute de moyens.

## Sécurité sociale de l'alimentation

Aux limites de l'aide alimentaire s'ajoutent celles du système agro-alimentaire actuel, avec ses conséquences néfastes sur l'environnement et [sur la vie des agriculteurs](#). Dans cette optique, des réflexions sont en cours pour proposer un autre modèle d'un bout à l'autre de la chaîne.

L'un des projets phare est celui d'une sécurité sociale de l'alimentation. [Un collectif s'est formé](#) sous ce nom en 2019, à l'initiative d'Ingénieurs sans frontières-AgriSTA. L'idée : que chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoive en contrepartie une carte avec un montant fixe, de 150 euros par mois.

Cette somme pourrait être dépensée dans des magasins ou point de vente qui auraient été conventionnés démocratiquement. Le collectif défend l'idée que les citoyens choisissent les types de produits et les critères de qualité qui permettent le conventionnement. « *Ainsi, cela sanctuarise un budget dédié à de la nourriture qui ne rend pas malade* », ajoute Bénédicte Bonzi.

Le principe de sécurité sociale de l'alimentation est remonté jusqu'au Conseil national de l'alimentation (CNA), une instance consultative indépendante, rattachée à quatre ministères (Environnement, Consommation, Santé, Agriculture). [Dans son dernier avis](#), il recommande d'en expérimenter la mise en place.

« *Depuis la période du Covid et les queues pour les distributions alimentaires, il y a un regain d'intérêt politique pour la précarité alimentaire et une certaine prise de conscience qu'il faut*

*transformer l'approche de l'aide »*, juge Magali Ramel, chercheuse sur le droit à l'alimentation, qui a modéré le groupe du CNA sur la précarité alimentaire.

Néanmoins, « *au niveau national, les décideurs voient la sécurité sociale de l'alimentation comme un gouffre plutôt que de voir les solutions que ça apporte* », rapporte Boris Tavernier. Le collectif chiffre ce projet à 120 milliards d'euros par an.

En attendant, une expérimentation s'est lancée à Montpellier en janvier dernier. Quelques centaines de personnes cotisent à une caisse commune (entre 1 et 150 euros suivant leurs revenus) et reçoivent en retour une allocation de 100 euros par mois, à dépenser dans les points de vente conventionnés. Un projet de « démocratie alimentaire », qui intéresse d'autres collectivités locales. Le département de la Gironde espère lancer des expérimentations dans quatre villes dont Bordeaux d'ici 2024.